Communiqué de presse

mardi 22 juillet 2025

La Caf facilite l'accès des étudiants au logement

Bac en poche, certains étudiants quittent le domicile de leurs parents pour poursuivre leurs études dans une nouvelle ville, comme à Nancy par exemple. La Caf peut les aider à financer leur logement. Explications.

En 2024, un peu plus de **20 000 étudiants** ont bénéficié de l'aide au logement en Meurthe-et-Moselle. Cette aide permet d'atténuer le coût du logement qui prend une part importante dans le budget des étudiants. Pour en connaître le montant, la Caf a mis à disposition sur son site internet, www.caf.fr, **un simulateur en ligne** pour prévoir son budget et trouver le logement qui correspond.

Dès la signature du bail et la remise des clés, l'étudiant peut **faire sa demande d'aide au logement sur le www.caf.fr**. Un récapitulatif permet de vérifier que le dossier est complet.

A savoir, le droit à l'aide au logement s'ouvre **le mois suivant l'entrée dans le logement** : si l'étudiant emménage en septembre, les droits sont ouverts à compter d'octobre. L'aide au logement d'octobre est ensuite versée le 5 novembre (on dit que l'aide est versée « à terme échu »). Par conséquent, il faut **faire sa demande d'aide au logement sans tarder**, dès la signature du bail.

Important : pour faciliter les échanges avec la Caf, il est nécessaire de vérifier que ses coordonnées sont bien à jour, dont son numéro de portable, dans son espace « Mon Compte » sur caf.fr.

Retrouvez toutes les informations sur l'aide au logement pour les étudiants sur la page dédiée du site www.caf.fr.

Contacts presse

Angel Del Rio

Tel. : 06 23 41 47 50 - angel.del-rio@caf54.caf.fr